
Fiche indicateur

« Nombre et proportion communale d'établissement professionnels présents dans l'emprise des EAIP »

Version	Date	Commentaires
1.0	Février 2017	Version 1
2.0	Avril 2019	Version 2

Nombre et proportion communale d'établissements professionnels présents dans l'emprise des EAIP

Définition

Il s'agit du nombre et de la proportion d'établissements professionnels présents dans les Enveloppes Approchées des Inondations Potentielles (EAIP), à la maille communale, en France Métropolitaine et en outre-mer.

Pertinence et échelle d'utilisation

Ces deux indicateurs proposent une estimation communale du niveau d'exposition au risque d'inondation par débordement de cours d'eau et submersion marine, d'une partie des enjeux économiques (hors réseaux, interdépendance, etc.).

Ils sont utiles tant aux acteurs nationaux afin de prioriser les actions de prévention sur le territoire qu'aux acteurs locaux pour une première analyse de l'exposition économique de leur territoire au risque d'inondation. L'estimation apportée par ces deux indicateurs correspond, selon toute vraisemblance, à une borne supérieure d'un encadrement dont l'estimation effectuée à partir des Atlas de Zones Inondables (AZI) constitue la borne inférieure.

La lecture, l'interprétation et l'utilisation de ces indicateurs sont d'une pertinence croissante sur les périmètres d'agrégation supérieurs à la maille d'observation (périmètre départemental, régional, du bassin versant ou national).

Données mobilisées et méthode

Données sources :

- La base de données SIRENE de l'INSEE qui recense les établissements privés et publics, extraite au 1^{er} janvier 2019 pour la France métropolitaine et en outre-mer.
- L'enveloppe approchée des inondations potentielles est un outil développée dans le cadre de l'application de la Directive Inondation. Il ne s'agit pas de zones inondables, mais d'une enveloppe maximisante de l'aléa inondation. Les types d'inondation pris en compte sont les suivants :
 - o Tous débordements de cours d'eau (rapide, remontée de nappe, ruissellement concentré),
 - o Submersion marine avec prise en compte du changement climatique (+1 mètre),
 - o Ruptures de digues et de barrage (considérés comme transparents).

Cette couche a été élaborée à partir de l'emprise des inondations historiques, des Atlas de Zones Inondables, des documents d'aléa des Plans de Prévention des Risques et d'autres études (informations géologiques, approche zones basses Exzeco et analyse critique).

Méthodes :

La méthode d'appréciation de l'exposition des établissements professionnels aux inondations se fait par intersection géographique entre les données ci-dessus à l'aide d'un SIG. Il s'agit ensuite de comptabiliser le nombre et la proportion d'enjeux par maille géographique (communes, départements, régions, etc...). Ici, la maille de restitution choisie est la maille communale.

Limites et précautions

Données

Etablissements professionnels géocodés :

Les établissements professionnels ont été géocodés sur la base de l'adresse renseignée dans cette base de données et de la BD Adresse de l'IGN, qui référence les plaques adresses du territoire métropolitain. La qualité du géocodage dépend entre autres du niveau de précision de l'adresse renseignée dans la base (très hétérogène), ainsi que de la performance du moteur de géocodage utilisé. Pour cet indicateur, environ 100% des adresses ont été géocodés soit exactement à la plaque adresse (68%) soit au numéro par interpolation linéaire sur un tronçon de voie (4%). Les adresses restantes sont positionnées soit sur le centre de la rue (18%), soit au centre du lieu-dit/communes/code postal (9%).

Zonages d'aléa :

Certains types d'aléa ne sont pas pris en compte dans la couche d'enveloppes approchées des inondations potentielles :

- Ruissellement en versant (non concentré),
- Débordement de réseaux d'assainissement.

Les sources d'incertitudes de ces données sont également attribuables à la méthode de production de l'EAIP qui regroupe une grande diversité de cartes. Il a été admis que cette diversité peut contribuer à une plus grande hétérogénéité de la couche d'aléa et donc des niveaux d'exposition considérés, mais la priorité a été donnée à la couverture pour tendre vers une estimation maximale potentielle de l'exposition.

Méthode

Ces deux indicateurs ont été élaborés à partir de l'enveloppe approchée des inondations potentielles ce qui consiste à considérer une enveloppe maximisante de l'aléa inondation. Cette méthode de production des indicateurs ne permet pas de distinguer le niveau d'exposition des établissements professionnels en fonction de paramètres d'intensité (paramètres physiques) et/ou de fréquence de l'aléa. De plus, des sources d'incertitudes non mesurables, à ce stade, découlent d'une certaine variabilité du scénario maximisant connu.

Usage

Du fait les limites des données sources précitées, l'indicateur n'est pas suffisamment approprié pour décrire l'exposition d'un territoire de manière fine. Par exemple, un élu local ne pourra fonder sa politique communale de gestion des risques sur la seule base de ces résultats.

Résultats

Méthode de discrétisation en 4 classes : seuils naturels de Jenks (les communes sans aucune entreprise ne sont pas prises en compte dans le calcul)

Estimation du nombre de communes par tranche de nombres d'établissements professionnels en zone d'aléa inondation (EAIP débordement de cours d'eau et submersion marine) :

Estimation du nombre de communes	Nombre d'établissements professionnels en zone d'aléa inondation
9 220	aucun
22 052	1 à 100
3 253	101 à 1 000
395	1 001 à 5 000
45	5 001 à 10 000
44	10 001 à 50 000
4	50 001 à 313 149

Estimation du nombre de communes par tranche de proportion d'établissements professionnels en zone d'aléa inondation (EAIP débordement de cours d'eau et submersion marine) :

Estimation du nombre de communes	Pourcentage d'établissements professionnels en zone d'aléa inondation
9 441	aucune
13 070	1 % à 17 %
6 089	18 % à 41 %
3 977	42 % à 71 %
2 436	72 % à 100 %

Un très faible nombre de communes concentrent la majorité des entreprises situées en zone d'aléa inondation (EAIP débordement de cours d'eau et submersion marine). Cela s'explique notamment par le fait que ce même faible nombre de communes concentrent la majorité des entreprises présentes sur le territoire.

Chiffres clés :

En France métropolitaine :

- **Un peu plus de 34% des entreprises sont situées en zone d'aléa selon les EAIP.**
- **Près de 74% des communes françaises possèdent au moins une entreprise en zone d'aléa selon les EAIP.**
- **11% des communes françaises regroupent presque 90 % des entreprises en zone d'aléa selon les EAIP.**

Exemple d'utilisation

Etude nationale de l'exposition au risque d'inondation des entreprises en France métropolitaine. En connaissant d'autres informations sur les établissements situés dans les enveloppes de crues, il est également possible d'exploiter les données à caractère économique pour évaluer, par exemple, le nombre de salariés ou le chiffre d'affaire cumulé potentiellement concernés.

Liens avec d'autres analyses

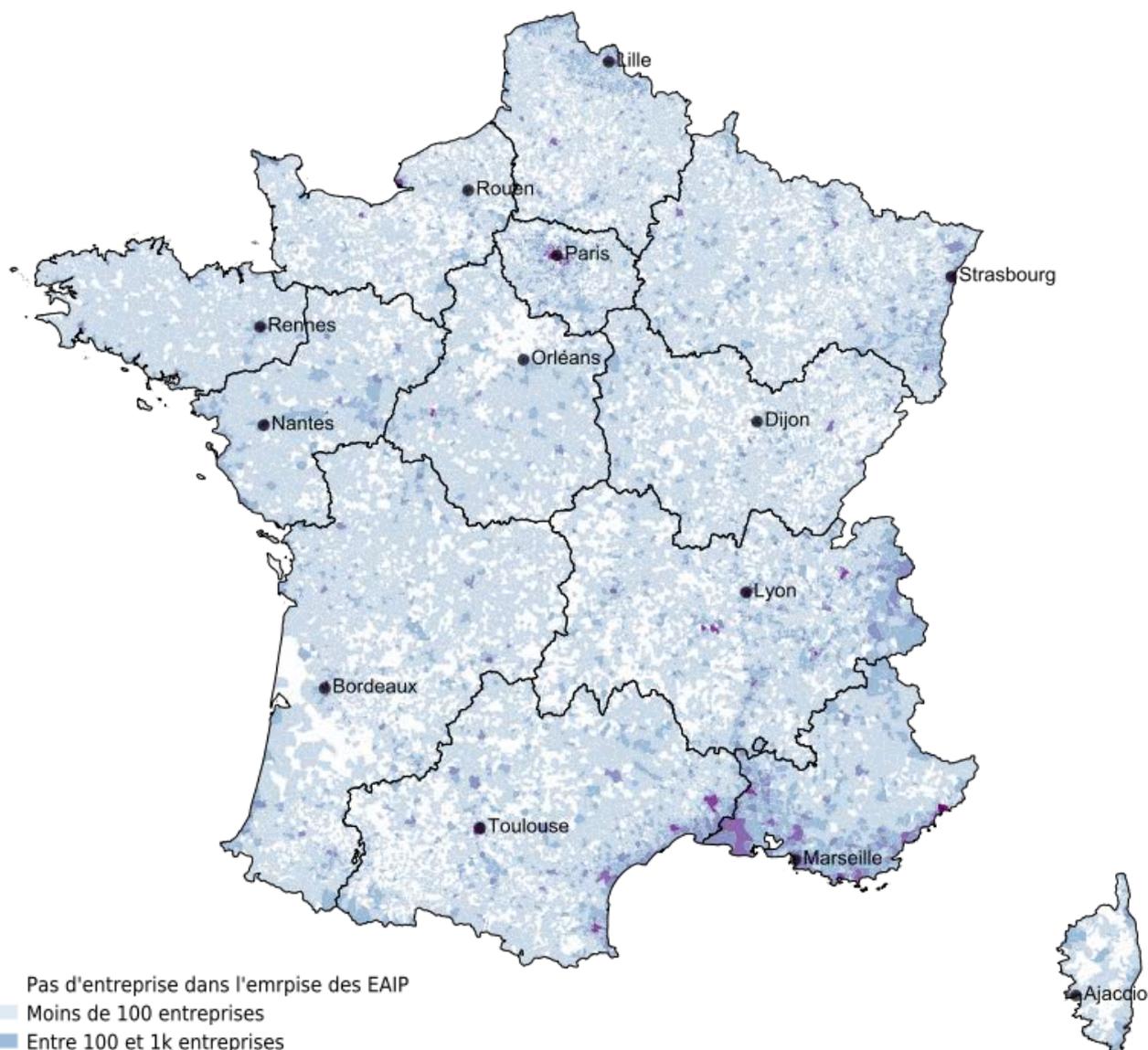
Voir le portail de l'Observatoire National des Risques Naturels.
En particulier, cf. indicateur « Nombre et proportion des entreprises dans l'emprise des AZI ».

Contact

mrn@mrn.asso.fr

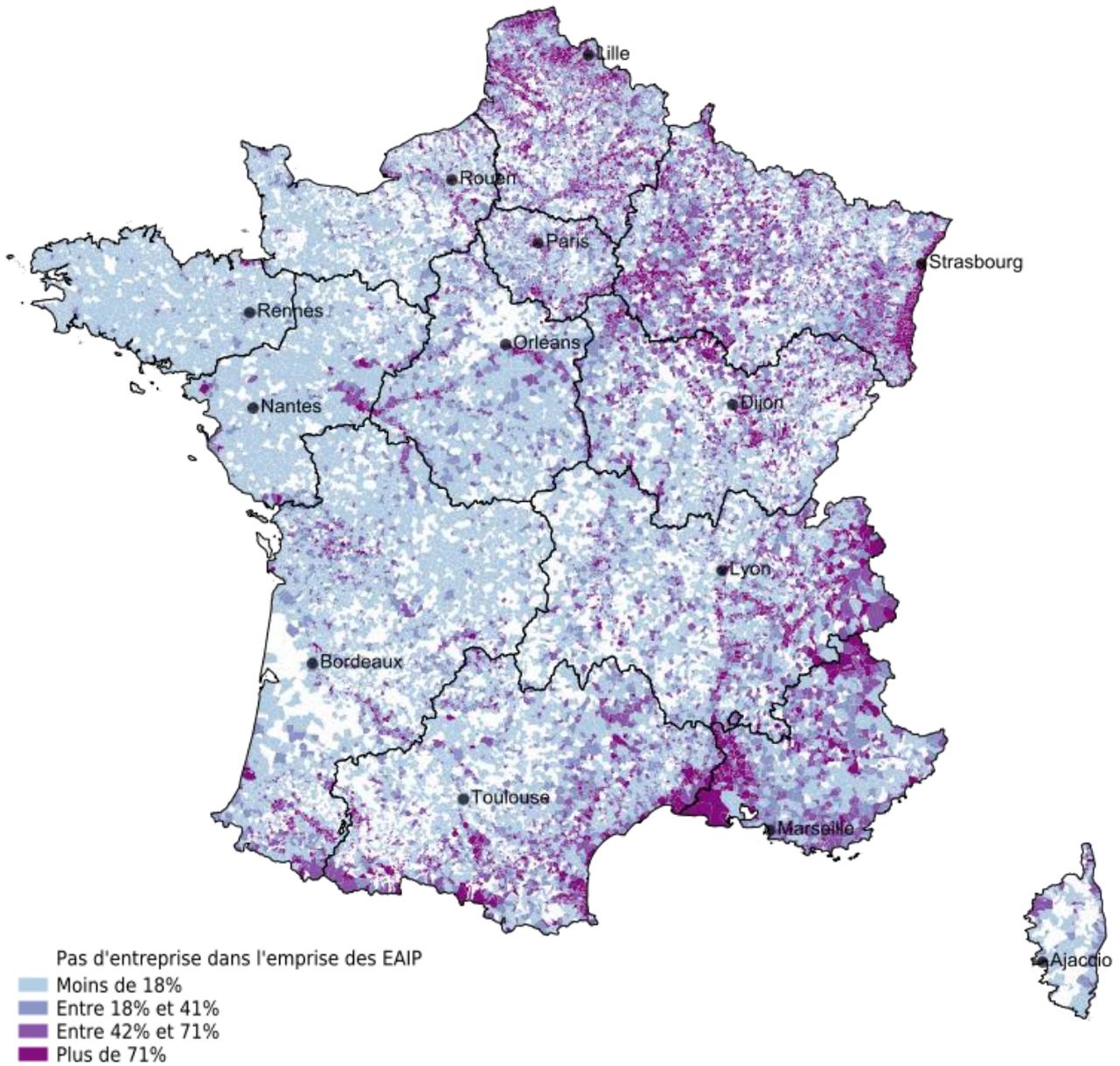
Date de rédaction de la fiche indicateur

Avril 2019



- Pas d'entreprise dans l'emprise des EAIP
- Moins de 100 entreprises
- Entre 100 et 1k entreprises
- Entre 1k et 5k entreprises
- Entre 5k et 10k entreprises
- Entre 10k et 50k entreprises
- Plus de 50k entreprises

**Nombre d'établissements professionnels
présents dans l'emprise des EAIP**



**Proportion d'établissements professionnels
présents dans l'emprise des EAIP**